

Un « drone renifleur » pour analyser la pollution

L'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) va déployer un drone équipé d'un module de prélèvement, capable de voler au cœur d'un panache de fumées pour en établir la constitution précise.



Daniel Moutet, le président de l'association environnementale fosséenne, a présenté le drone en marge de sa récente assemblée générale fin décembre : l'ADPLGF a signé un contrat avec le prestataire Cambulle drones Sarl pour, au moins durant deux ans, s'assurer les services d'un drone détecteur de pollution par prélèvement. Concrètement, l'engin de 14 kg, capable de voler jusqu'à 120 m d'altitude, va soulever, suspendu à 5 m sous lui, un module de 6 kg équipé de systèmes de prélèvement des particules et des gaz dans l'air. Un canister (absorbeur de gaz), sphère de 20 cm de diamètre à l'intérieur de laquelle on a fait le vide pour la « décapsuler » à distance au moment souhaité en laissant entrer l'air, en effectuera ainsi un prélèvement, et un filtre agrègera les particules récoltées, fourni par le laboratoire Chimie Environnement de l'université Aix-Marseille, dont le directeur, Henri Wortham, n'est autre que le président de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, étroitement associé à la démarche : « Nous avons établi le cahier des charges

avec l'Institut », révèle Daniel Moutet. Une fois muni de ces équipements, le drone peut ainsi traverser les panaches de fumées industrielles et effectuer des prélèvements en leur cœur même. L'Institut se chargera ensuite d'en analyser la teneur.

IDENTIFIER PRÉCISÉMENT LES POLLUANTS QUI SE COMBINENT

« Ces mesures et prélèvements permettront de mieux connaître la composition des émissions industrielles, en tenant compte de la réactivité des polluants au contact de l'air et sous l'effet du rayonnement solaire, explique Philippe Chamaret, le directeur de l'Institut. On sait en effet que la chimie atmosphérique joue un rôle déterminant dans le processus allant de l'émission des polluants jusqu'aux populations riveraines, rôle qui doit être mieux connu pour être pris en compte au sein des modèles et des cadastres d'émission utilisés pour calculer les risques environnementaux. Cette connaissance sera mise à disposition des gestionnaires de cadastres, notamment Atmosud, afin de faire évoluer et augmenter

en précision les outils prévisionnistes d'aide à la décision. » Mesurer de quoi sont composés exactement ces panaches, qui combinent plusieurs molécules qui interagissent les unes avec les autres et avec leur environnement, afin de définir avec davantage de précision les seuils nocifs à ne pas dépasser : tel est donc l'objectif de la démarche. Avec toutefois l'impossible réactivité immédiate : avant de pouvoir effectuer des prélèvements avec ce « drone renifleur », il faudra à chaque fois obtenir de la base aérienne militaire d'Istres l'autorisation de vol – qui requiert jusqu'à présent cinq jours ! Mais Daniel Moutet espère voir évoluer cette réglementation. Quoi qu'il en soit, le drone de l'ADPLGF nous fournira sans doute de précieuses informations concernant l'état et la nature de la pollution à Fos-sur-Mer, afin de pouvoir ensuite œuvrer pour contenir sa toxicité dans des seuils acceptables pour les populations riveraines. Les premiers vols d'essai – un tel drone n'existe encore qu'au Canada, sont prévus d'ici un petit mois. ■



Le mot de l' élu

Philippe Troussier,
adjoint délégué à l'Environnement



Cette initiative de Daniel Moutet a notre entier soutien. Nous attendons beaucoup de ce nouvel outil et souhaitons qu'il soit le plus performant possible au service de nos administrés, avec l'espoir d'enfin disposer de mesures précises des composants toxiques : avec ce drone capable d'aller rechercher les polluants au cœur même des panaches de fumées, les analyses de ses prélèvements permettront de comprendre en quoi les pollutions industrielles non maîtrisées peuvent nuire aux populations, afin de pouvoir mieux les protéger.